



BESOIN D'UN PERMIS D'IMPORTATION POUR CHIEN?

Apprenez à faire la différence entre les importations commerciales et personnelles.



QU'EST-CE QU'UNE IMPORTATION PERSONNELLE?

L'importation d'un chien (peu importe son âge) dont le propriétaire est canadien; ou un chien d'assistance qui est accompagné par la personne à laquelle le chien est assigné.



QU'EST-CE QUE L'IMPORTATION COMMERCIALE?

L'importation d'un chien pour la vente, l'adoption, la reproduction, les foires, les expositions, la recherche scientifique ou des organismes de protection des animaux.



S'agit-il d'une importation personnelle ou commerciale?

COMMERCIALE

Votre chien est-il âgé
de moins de 8 mois?

OUI

Un permis est requis.*

NON

Aucun permis requis pour
les chiens de 8 mois et plus.

PERSONNELLE

Aucun permis requis.

*Peuvent être importés temporairement sans permis d'importation SI une preuve est fournie pour attester que le chien est inscrit à un concours, à un spectacle ou à un essai organisé par une association reconnue et si toutes les autres conditions sont remplies.

FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS

1. Commencer les démarches au moins 30 jours avant l'importation du chien.
2. Télécharger la demande de permis d'importation : [CFIA/ACIA 5083](#).
3. Envoyer la demande remplie au [Centre d'administration pour les permissions de l'ACIA](#).

Pour toute question à ce sujet, communiquez avec le bureau régional de la santé des animaux de l'ACIA de votre province ou de la province où le chien sera importé.

Les chiens amenés au Canada pour un organisme de protection des animaux sont classés dans la catégorie commerciale. Les chiens de secours destinés à l'adoption le sont également, aux fins de l'importation.

Un chien d'assistance qui n'accompagne pas la personne à laquelle il a été assigné ou un chien en cours de formation est classé dans la catégorie d'importation commerciale.



Saviez-vous...

Un permis d'importation ne peut pas être accordé une fois qu'un chien est entré au pays.

Les chiens ne sont pas admis au Canada s'ils semblent malades ou s'ils souffrent d'une maladie contagieuse.

Des exigences supplémentaires en matière d'importation de chiens pourraient s'appliquer (p. ex. frais d'inspection, taxes, droits, micropuce, tatouage, avis préalable, documents sur la rage, vaccins, etc.).

Si vous importez un chien ou voyagez avec un chien, consultez la liste complète d'exigences relatives à l'importation sur le site Web de l'ACIA ou le Système automatisé de référence pour les importations (SARI) avant de voyager.

Pour en savoir plus :
inspection.gc.ca/animauxdecompagnie